



Communiqué de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
18 mars 2020

COVID-19 Situation des personnes sans-abris

Par anticipation des mesures de confinement annoncées par le gouvernement au regard du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus et suite à celles-ci, les services de l'État se sont saisis de la situation des personnes sans abris.

Les dispositifs renforcés

Pour les gymnases qui abritent des personnes dans le cadre du dispositif hivernal, ceux-ci sont organisés pour éviter la promiscuité et respecter les normes de distance sociale, au moyen de nouveaux lieux d'accueil.

En outre, des lieux dits de « desserrement » sont en cours d'ouverture permettant d'accueillir les sans abris atteints du covid-19 (mais ne nécessitant pas une hospitalisation) afin de les isoler jusqu'à guérison.

Contacts Presse

Marie LATREILLE DE
FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

Jennifer RIEU
☎ 06.08.46.28.31
☎ 05.34.45.34.77

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

En lien étroit avec la Ville de Toulouse, un premier lieu sera ouvert ce soir mercredi au sein de l'école de la Patte d'Oie à Toulouse en positionnant équipe sanitaire et non sanitaire conformément aux recommandations du ministère de la santé et de l'ARS. Ce lieu pourra accueillir jusqu'à 50 personnes .

L'ouverture d'un second lieu dont les travaux de mises aux normes sont en cours, est prévue sur la fin de la semaine prochaine. L'opérateur qui s'est porté volontaire est la Croix-Rouge. Ce lieu pourra lui-même accueillir jusqu'à 40 personnes.

Par ailleurs, compte tenu des ouvertures de certains accueils en journée destinés à des publics vulnérables jusqu'alors ouverts seulement de nuit (17 heures à 9 heures du matin), les services de l'Etat renforcent les personnels auprès de ces structures et aménagent, en lien avec les services de la ville, la livraison des plateaux-repas.

De même, le gymnase ouvert en soirée dans le cadre du dispositif hivernal, est à partir de ce jour, ouvert en journée. Il disposera également d'un service de livraison de plateaux-repas.

Les maraudes ont été renforcées, les messages de précautions ont été démultipliés lors du passage des bénévoles et professionnels et les gestes barrières rappelés (au moyen également d'affiches traduites en 25 langues).

Pour renforcer les associations et structures d'hébergement ainsi que les banques alimentaires, un appel aux étudiants des écoles de travail social et un

appel aux écoles d'infirmiers ont été lancés afin de pallier à certaines absences de personnel en fragilité de santé ou âgé.

Enfin, à la demande du préfet de la Haute-Garonne, les associations de sécurité civile se mobilisent. Constituées en inter-associations, elles participeront à la couverture des besoins identifiés auprès des associations, structures d'hébergement et collectivités, par les services de l'Etat .

En réponse aux consignes de confinement

La Croix Rouge française pour le centre d'hébergement d'urgence « JUNOD » a élargi aujourd'hui ses places d'accueil à des modalités H24 (précédemment accueil de nuit). Ce centre a une capacité de 121 hommes.

L'association « Espoir » est passée en H24 pour son centre d'hébergement « D'un jour à l'autre », pour une capacité de 20 femmes.

Le CCAS de Toulouse a élargi les horaires du centre d'hébergement « Antipoul » à H24 depuis lundi, pour une capacité de 120 personnes.

Le gymnase hiver est passé en H24, pour une de capacité moins de 100 personnes.

L'association « Le Relais » à Saint-Gaudens envisage quant à elle de passer en H24 (10 places).

L'ensemble de ces ouvertures permet de majoritairement compenser les fermetures des accueils de jour contraints

Maintien du fonctionnement du SIAO

Le 115 poursuit son activité de régulation et d'orientation des personnes vulnérables, Seul l'accueil de la permanence d'accueil, d'information et d'orientation est fermé.

L'État recense en continu les besoins des associations gestionnaires et assurera la coordination du secteur associatif et des collectivités. Ceci permettra d'assurer une réponse adaptée aux différents besoins et ainsi permettre la prise en charge des publics les plus fragiles.